



Assemblée générale

Distr. générale
25 février 2011
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Seizième session

Point 4 de l'ordre du jour

Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil

Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire*

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution S-14/1 du Conseil des droits de l'homme, dans laquelle celui-ci a prié la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de lui présenter un rapport sur les exactions et violations des droits de l'homme en Côte d'Ivoire en lien avec l'issue de l'élection présidentielle de 2010. Il couvre les événements qui se sont produits jusqu'au 31 janvier 2011.

L'élection présidentielle, attendue depuis longtemps en Côte d'Ivoire, a eu lieu les 31 octobre et 28 novembre 2010, après avoir été reportée à six reprises depuis 2005. Alors que le premier tour, organisé le 31 octobre, s'est déroulé dans une atmosphère paisible et a laissé espérer la fin des crises politique et militaire déjà anciennes dans le pays, le second tour, tenu le 28 novembre, a été marqué par une radicalisation de la rhétorique et des discours politiques qui a entraîné progressivement le pays dans la tourmente, avec des conséquences graves pour la situation générale des droits de l'homme. Après que la Commission électorale indépendante et le Conseil constitutionnel ont annoncé des résultats différents, le Président élu Alassane Ouattara a formé un gouvernement, tandis que Laurent Gbagbo s'est efforcé de s'accrocher au pouvoir et a également nommé un «gouvernement» qui n'est cependant pas reconnu par la communauté internationale.

L'imposition d'un couvre-feu nocturne à la veille du deuxième tour de l'élection, les tentatives d'empêcher des membres des communautés ethniques dioula et baoulé de voter, les irrégularités notables et les actes d'intimidation observés dans la zone centre-nord-est contrôlée par les Forces nouvelles, la répression violente par les forces de l'ordre d'une manifestation publique organisée par le Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP) le 16 décembre 2010 et l'appel à la désobéissance civile lancé par le RHDP le 18 janvier 2011 ont progressivement contribué à la détérioration de la situation dans le pays. Cette situation sans précédent a

* Soumission tardive.

été exacerbée par le recrutement et l'utilisation de groupes de jeunes, de milices et de mercenaires présumés, ce qui a entraîné un certain nombre de violations graves des droits de l'homme, dont certaines auraient eu des motifs ethnique et politique, qui ont fait des victimes des deux côtés, mais surtout parmi les partisans du RHDP.

La société nationale de télévision, Radiodiffusion Télévision ivoirienne, a diffusé des messages xénophobes incitant à la haine et à la violence et attisant les divisions religieuse et ethnique entre le nord et le sud. L'instabilité de la situation politique et l'aggravation de la situation des droits de l'homme ont entraîné le déplacement de milliers d'Ivoiriens dans le pays et dans les pays voisins, et ont eu des incidences négatives sur les droits économiques, sociaux et culturels de la population.

Le camp Gbagbo a fait obstacle à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) à plusieurs reprises et entravé sa liberté de circulation, notamment les tentatives de la Division des droits de l'homme d'enquêter sur les allégations faisant état de charniers à Anyama (Abidjan), Lakota (près de Divo) et Issia (près de Daloa) et d'autres graves violations des droits de l'homme. Ces obstacles ont empêché l'ONUCI de s'acquitter pleinement du mandat de protection des civils dont le Conseil de sécurité l'a chargée dans ses résolutions 1894 (2009) et 1933 (2010).

La détérioration de la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire a été condamnée fermement par le Secrétaire général et la Haut-Commissaire. La Haut-Commissaire a écrit personnellement à M. Gbagbo et à trois hauts commandants militaires pour leur rappeler qu'ils avaient l'obligation de protéger les civils et qu'ils étaient responsables personnellement des violations des droits de l'homme et des violations du droit international humanitaire commises par des membres des forces de sécurité placées sous leur commandement et leur contrôle. Plusieurs experts et titulaires de mandat des Nations Unies ont également exprimé leur préoccupation au sujet des violations flagrantes des droits de l'homme commises dans le pays.

L'impasse politique durant depuis près de trois mois, la situation des droits de l'homme est de plus en plus précaire en Côte d'Ivoire. Il est établi que près de 300 personnes ont été tuées depuis le début de la crise, et des enlèvements, des détentions illégales et des attaques contre les civils continuent d'être signalés. Plus de 35 000 personnes ont été forcées de fuir leurs foyers et de chercher refuge ailleurs, notamment dans les pays voisins. Des milliers de jeunes seraient enrôlés de force et armés, sans doute en prévision de conflits violents. La propagation de la haine et de la violence par les médias est toujours profondément préoccupante. Les perturbations des moyens de subsistance, notamment les incidences de l'opération «pays mort» qui appelait à la désobéissance civile et à la grève à l'échelle nationale, ont fortement limité l'accès à l'éducation et aux droits économiques et sociaux de base. Dans le même temps, les obstacles à l'action de l'ONUCI ont limité sa capacité de vérifier l'étendue et l'ampleur des violations des droits de l'homme à travers le pays.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
List of acronyms		4
I. Introduction.....	1–2	5
II. Historique.....	3–38	5
A. Situation des droits de l’homme	10–12	7
B. Violations des droits de l’homme commises par les Forces de défense et de sécurité et par des milices armées.....	13–14	7
C. Répression violente des manifestations le 16 décembre 2010.....	15	8
D. Appel à la désobéissance civile par le Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix.....	16–17	8
E. Attaques d’Abobo PK 18.....	18	9
F. Les événements de Duekoué et les tensions intercommunautaires dans le contexte postélectoral.....	19–22	9
G. Déplacements internes et déplacements transfrontières	23	10
H. Allégations faisant état de charniers	24	10
I. Attaques contre des édifices religieux	25	11
J. Violences sexuelles	26–27	11
K. Rôle des médias dans l’incitation à la haine et à la violence	28–29	12
L. Recrutement, armement et utilisation de jeunes, de milices et de mercenaires	30–34	12
M. Situation dans la zone contrôlée par les Forces nouvelles durant et après les élections	35–38	13
III. Attaques contre l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire et obstruction à ses activités de surveillance.....	39–41	15
IV. Action des Nations Unies et de la Haut-Commissaire	42–44	16
V. Conclusions et recommandations.....	45–51	16
A. Conclusions	45–46	16
B. Recommandations	47–51	17

List of acronyms*

AU	African Union
BAE	Brigade anti-émeute
BMO	Brigade du maintien de l'ordre
CCI	Centre de commandement intégré
CECOS	Centre de commandement des opérations de sécurité
CRS	Compagnie républicaine de sécurité
ECOWAS	Economic Community of West African States
FAFN	Forces armées des forces nouvelles
FDS	Forces de défense et de sécurité
FESCI	Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire
FN	Forces nouvelles
LMP	La majorité présidentielle
PDCI	Parti démocratique de Côte d'Ivoire
RDR	Rassemblement des républicains
RHDP	Rassemblement des houpouëtistes pour la démocratie et la paix
RTI	Radiodiffusion Télévision ivoirienne
UNOCI	United Nations Operation in Côte d'Ivoire

* Circulated in the languages of submission only.

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution S-14/1 du Conseil des droits de l'homme, dans laquelle celui-ci a prié la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de lui présenter un rapport sur les exactions et violations des droits de l'homme en Côte d'Ivoire en lien avec l'issue de l'élection présidentielle de 2010. Il couvre les événements qui se sont produits jusqu'au 31 janvier 2011.

2. Le 23 décembre 2010, le Conseil des droits de l'homme a tenu une session extraordinaire au cours de laquelle il a examiné la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire après la proclamation des résultats du second tour de l'élection présidentielle, tenu le 28 novembre 2010. L'impasse politique résultant des élections a été marquée par l'utilisation excessive de la force par les partisans de Laurent Gbagbo, notamment les membres des forces de sécurité qui lui étaient fidèles, pour réprimer des manifestations publiques, par des manœuvres de harcèlement et d'intimidation, l'incitation à la violence ethnique et politique, les arrestations et détentions arbitraires, les violences sexuelles, la torture, les disparitions forcées et les exécutions extrajudiciaires. Des manœuvres de harcèlement, des agressions, des destructions de biens et des pillages auraient été commis par des partisans du Président Alassane Ouattara pendant et après les élections. Des milliers de personnes ont également été déplacées de force, tant en Côte d'Ivoire que dans les pays voisins. Malgré les appels répétés de la communauté internationale en faveur de la liberté de circulation et du libre accès aux civils, les forces de sécurité et les groupes de jeunes alliés à M. Gbagbo ont continué d'entraver la circulation de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI).

II. Historique

3. L'élection présidentielle, attendue depuis longtemps, repoussée six fois depuis 2005, a finalement eu lieu le 31 octobre 2010 dans une atmosphère généralement calme et paisible, malgré quelques désaccords entre les deux camps au sujet du processus de dépouillement du scrutin. Cependant, avant le second tour qui, le 28 novembre 2010, a opposé les deux principaux candidats, Laurent Gbagbo, le Président sortant, et Alassane Dramane Ouattara, il y avait une nette radicalisation de la rhétorique et des discours politiques qui a donné lieu à un certain nombre de troubles, notamment des attaques violentes contre le siège du parti de M. Ouattara, le Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP) de Yopougon (Abidjan), le pillage et la destruction de biens appartenant à des partisans présumés de M. Ouattara dans l'ouest du pays, et à l'imposition d'un couvre-feu à la veille du second tour des élections.

4. La campagne électorale présidentielle a été lancée le 15 octobre 2010 pour une période de deux semaines. Les rassemblements politiques tenus par les 14 candidats à la présidentielle se sont déroulés sans encombre dans l'ensemble du pays, sans incidents majeurs et conformément au code de conduite établi. Tous les candidats ont eu un accès équitable aux médias publics pendant les deux semaines de campagne. Quelques incidents mineurs ont été signalés, notamment des manœuvres de harcèlement et d'intimidation, des menaces et la destruction d'affiches électorales. Des partisans de M. Gbagbo ont confisqué des cartes d'électeurs dans certaines régions du pays, principalement dans l'ouest et le nord. Dans l'ouest, des membres d'anciens groupes de miliciens ont menacé de perturber le processus électoral si 2 000 ex-miliciens ne recevaient pas leurs indemnités de réinsertion en temps voulu, et ont empêché certains rassemblements politiques de se tenir à Duekoué et Guiglo. Des problèmes ont été relevés dans le pays, notamment l'absence d'agents électoraux bien formés et des retards persistants dans l'ouverture des bureaux de vote, la

livraison du matériel électoral et le versement des salaires et indemnités des agents électoraux. Ces problèmes ont entraîné des retards frustrants dans la compilation des résultats, au niveau tant local que national, sur fond de montée des tensions sociopolitiques.

5. Le premier tour de l'élection présidentielle a été marqué par un fort taux de participation – 83 % des électeurs inscrits – et une large participation des femmes. Les observateurs se sont déclarés dans l'ensemble satisfaits de l'organisation de l'élection malgré plusieurs problèmes de logistique et des lacunes, et aucun trouble majeur ou atteinte grave aux droits de l'homme n'a été signalé. Le 3 novembre 2010, la Commission électorale indépendante a annoncé les résultats provisoires du premier tour. Les trois candidats arrivés en tête étaient Laurent Gbagbo (38,3 % des voix), Alassane Dramane Ouattara (32,8 %) et Henri Konan Bédié (25,24 %). Les résultats provisoires annoncés par la Commission ont été confirmés et proclamés par le Conseil constitutionnel le 5 novembre 2010, et certifiés par le Représentant spécial du Secrétaire général le 12 novembre 2010. Conformément à la loi électorale, un second tour entre les deux candidats arrivés en tête, M. Gbagbo et M. Ouattara, a été prévu le 28 novembre 2010.

6. Le 27 novembre 2010, à la veille du second tour, le Président Gbagbo a imposé un couvre-feu nocturne, officiellement dans le but de prévenir la violence. Le même jour, dans un communiqué diffusé sur SR TV, les Forces nouvelles ont annoncé leur décision de ne pas appliquer le couvre-feu dans leur zone, tandis que les partis politiques d'opposition ont dénoncé cette mesure, estimant qu'elle visait à susciter la peur chez les électeurs, et demandé qu'elle soit levée. Quelques jours plus tôt, le 14 novembre, le Président Gbagbo avait décidé de déployer l'armée nationale à travers le pays, invoquant l'incapacité manifeste du Centre de commandement intégré (CCI) de garantir une sécurité suffisante, alors que cette tâche lui incombait en vertu de l'Accord politique de Ouagadougou.

7. Le second tour de l'élection présidentielle s'est tenu le 28 novembre, avec un taux de participation supérieur à 81 %, mais il y a eu confusion de dernière minute en ce qui concerne les résultats. Des tentatives répétées visant à empêcher des membres des communautés ethniques dioula et baoulé de voter dans plusieurs départements, notamment à Lakota, Issia et San Pedro, ont entraîné des affrontements violents entre des partisans du parti de M. Gbagbo, La majorité présidentielle (LMP), et celui de M. Ouattara, le RHDP. Les partisans de LMP ont présenté M. Ouattara comme le «père de la rébellion», exposé des affiches diffamatoires et projeté un film qui le dénigrait, incitant à la violence contre les membres du groupe ethnique dioula auquel appartient M. Ouattara. Certains messages étaient ouvertement xénophobes et attisaient les divisions religieuses et ethniques entre le nord et le sud. Ils appelaient le peuple à ne pas voter pour M. Ouattara, qu'ils surnommaient «l'assassin», à empêcher ses partisans de faire campagne pour lui et à se soulever contre eux en cas de victoire au second tour. M. Gbagbo a adopté pour sa campagne un slogan appelant ses partisans à «voter à 100 %» pour l'«original». Le 18 novembre, le Ministre de l'intérieur a lu à la télévision d'État un communiqué de presse dans lequel il condamnait ces actes et demandait aux auteurs de cesser leurs activités.

8. Outre le couvre-feu imposé le 27 novembre, le Gouvernement a, le 2 décembre 2010, fermé les frontières terrestres, aériennes et frontières maritimes du pays, qui ont été rouvertes le 6 décembre. Il a également décidé de retirer les membres des Forces de défense et de sécurité (FDS) de la CCI et a demandé aux autorités administratives déployées dans le nord de s'installer dans le sud.

9. Après quelques retards, la Commission électorale indépendante a finalement annoncé les résultats le 2 décembre 2010, déclarant que M. Ouattara avait remporté l'élection présidentielle avec 54,1 % des voix contre 45,9 % pour M. Gbagbo. Le 3 décembre, le Conseil constitutionnel a inversé les résultats annoncés par la Commission et déclaré M. Gbagbo vainqueur avec 51,45 % des voix contre 48,55 % pour M. Ouattara, après avoir invalidé les votes de sept régions du nord qui avaient voté massivement pour

M. Ouattara. Dans l'exercice de son rôle de certification, le Représentant spécial du Secrétaire général a validé les résultats annoncés par la Commission, déclarant M. Ouattara vainqueur. Cette certification a été pleinement approuvée par la communauté internationale. Néanmoins, le 3 décembre, le Conseil constitutionnel a investi M. Gbagbo d'un nouveau mandat de président. En réaction, le 4 décembre, M. Ouattara a informé le Président du Conseil constitutionnel qu'il prêtait serment en qualité de Président. Les deux parties ont formé leur gouvernement respectif. L'ancien Premier Ministre Guillaume Soro a été reconduit dans ses fonctions par M. Ouattara, tandis que M. Gbagbo nommait un professeur d'université, Gilbert Marie Aké N'Gbo, en tant que nouveau Premier Ministre. L'armée a apporté son appui à M. Gbagbo, tandis que les Forces armées des forces nouvelles (FAFN) soutenaient M. Ouattara. Cette situation sans précédent, où deux candidats à la présidentielle étaient tous deux investis, a exacerbé les tensions politiques en Côte d'Ivoire.

A. Situation des droits de l'homme pendant et après les élections

10. L'application du couvre-feu proclamé le 27 novembre 2010, les affrontements répétés entre sympathisants de LMP et du RHDP et la répression violente d'une tentative de manifestation publique par des partisans du RHDP le 16 décembre 2010 ont donné lieu à des violations systématiques des droits de l'homme telles que des exécutions extrajudiciaires, des actes de torture, des arrestations et détentions illégales, des enlèvements et des disparitions forcées, y compris de journalistes, et la destruction volontaire de biens.

11. Du 15 au 22 décembre 2010, 173 personnes auraient été tuées et 90 torturées et maltraitées, tandis que 471 autres étaient arrêtées et détenues arbitrairement dans divers centres de détention, y compris la Préfecture de police, où des policiers auraient conditionné la libération des personnes arrêtées au versement d'une somme allant jusqu'à 150 000 francs CFA (300 dollars environ). En outre, 24 personnes ont été portées disparues pendant cette période.

12. La situation des droits de l'homme a été exacerbée par les médias publics et privés, qui ont polarisé la scène politique et électorale et propagé des messages incendiaires, mettant ainsi en péril l'unité et la cohésion nationales. La crise politique a également eu des incidences négatives sur la pleine réalisation du droit à l'éducation dans certaines régions de Côte d'Ivoire, notamment à Bouaké, Daloa et Bondoukou, où les classes ont été suspendues.

B. Violations des droits de l'homme commises par les Forces de défense et de sécurité et par des milices armées

13. Des membres des Forces de défense et de sécurité, notamment de la Compagnie républicaine de sécurité (CRS), du Centre de commandement des opérations de sécurité (CECOS), de la Garde républicaine, de la Brigade anti-émeute, de la Brigade du maintien de l'ordre, de la gendarmerie et de la Marine, aidés par des milices, des groupes de jeunes et des «mercenaires» anglophones, ont mené des opérations de répression contre des partisans du RHDP, principalement des membres des groupes ethniques dioula et baoulé, dans plusieurs lieux. Ils ont utilisé des gaz lacrymogènes, des grenades, des machettes et des balles réelles pour réprimer les manifestations organisées par des partisans non armés de l'opposition. Le 1^{er} décembre, sous le prétexte qu'ils perquisitionnaient à la recherche d'armes au siège du Rassemblement des républicains (RDR) situé à Wassakara (Yopougon), des membres du CECOS auraient tiré à balles réelles, tuant six partisans du RHDP et en blessant 14 autres. Sept autres partisans du RHDP ont été arrêtés et détenus à la prison centrale civile, la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan.

14. Une descente analogue aurait été faite le 25 décembre 2010 par des membres de la Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI), aidés par les FDS et des miliciens, au siège du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) dans le quartier Cocody d'Abidjan. Lors de l'attaque, 11 personnes ont été blessées, dont 3 grièvement par balles. Le 4 janvier 2011, aux alentours de 4 h 30, des membres des FDS ont fait une nouvelle descente au siège du PDCI. Ils ont tiré des coups de feu, démolis des portes et arrêté au moins 63 partisans du RHDP, dont 6 femmes et un certain nombre d'enfants. Une personne a été tuée et quatre ont été grièvement blessées au cours de cette opération. Les personnes arrêtées ont été gardées à vue à la Préfecture de police à Plateau, puis transférées à la prison centrale civile. Elles ont toutes été remises en liberté le 18 janvier.

C. Répression violente des manifestations le 16 décembre 2010

15. La violence politique s'est accrue le 16 décembre 2010, lorsque les autorités du RHDP ont tenté de convaincre leurs partisans partout dans le pays de rallier Abidjan pacifiquement pour prendre le bâtiment de la Radiodiffusion Télévision ivoirienne (RTI) en vue d'y installer le Directeur général nommé par le Gouvernement Ouattara. Cette marche a été réprimée par la force par des membres des FDS, notamment à Abidjan, Divo, Bondoukou et Tiébissou, près de Yamoussoukro. À Yamoussoukro, un affrontement entre membres des FDS et des FAFN a fait plusieurs victimes. Le même jour, un affrontement du même type entre membres des FDS et des FAFN à l'hôtel du Golf d'Abidjan a fait au moins 10 morts, dont 3 soldats des FDS. À Bouaké, les FAFN ont renforcé leurs troupes et avancé vers Ngattalikro, près de Yamoussoukro, dans l'ancienne zone de confiance, pour parer à une éventuelle attaque des FDS venus du sud.

D. Appel à la désobéissance civile par le Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix

16. Lancée le 18 janvier 2011, l'opération «pays mort», par laquelle le RHDP a appelé à la désobéissance civile dans tout le pays, a été sévèrement réprimée par les FDS du 18 au 20 janvier à Abidjan, Abengourou, Gagnoa et Agnibilékro. Parmi les membres des FDS impliqués dans ces exactions figuraient des soldats du CECOS, des CRS, des agents de la Brigade anti-émeute et des soldats de la Marine. Les FDS ont enlevé brutalement les barricades érigées par les partisans du RHDP dans les quartiers Attécoubé et Adjamé d'Abidjan et dans le quartier Dioulabougou de Gagnoa, et tiré au hasard sur des civils non armés, tuant 9 personnes, dont un garçon de 15 ans, et en blessant 21 autres. En réaction, les manifestants ont saccagé à Gagnoa neuf autobus appartenant à la Société de transport KS, entreprise privée dont le propriétaire avait refusé de suivre l'appel lancé par le RHDP. Trois autres personnes ont été tuées par les FDS à Agnibilékro. L'appel lancé par le RHDP a eu des incidences négatives sur la vie quotidienne des citoyens, particulièrement ceux qui travaillaient dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Plusieurs écoles ont été fermées et de nombreux patients ont été privés de leur droit fondamental à des soins médicaux en raison de l'absence de personnel médical.

17. La passivité des forces de l'ordre, qui n'ont pas protégé les civils contre les différentes exactions, a entraîné la création de groupes d'autodéfense pour sécuriser certains quartiers. Les collectivités locales ont également utilisé un système d'alerte consistant à faire du bruit avec des casseroles et autres ustensiles de cuisine, connu sous le nom d'«opération casseroles», pour empêcher les homicides, les enlèvements et autres violations commis par les FDS ou d'autres organes de sécurité.

E. Attaques d'Abobo PK 18

18. Le 17 décembre 2010 et le 11 janvier 2011, des soldats des FDS ont attaqué Abobo PK 18, banlieue d'Abidjan et bastion des partisans du Président Ouattara, où les soldats soupçonnaient la présence de membres des FAFN et de *dozos* (chasseurs traditionnels) qui lui étaient fidèles. Le 17 décembre 2010, ils ont fait irruption dans des domiciles privés, tiré des coups de feu toute la nuit et arrêté plusieurs jeunes hommes. Au moins 18 personnes auraient été tuées au cours de cette opération. Le 11 janvier 2011, les FDS ont de nouveau attaqué Abobo PK 18. Sous le prétexte de rechercher des armes et de démanteler les barrages routiers érigés par la population locale, ils ont fait irruption dans plusieurs maisons, tirant à balles réelles pour intimider les habitants. D'après des informations préliminaires provenant de différentes sources, 9 personnes au moins, dont 4 membres des FDS, ont été tuées au cours de cette opération. Le 12 janvier, des membres des Jeunes patriotes à Abobo Avocatier ont tué au moins deux personnes, portant à 11 au moins le nombre de morts. Un couvre-feu imposé par M. Gbagbo est en vigueur à Abobo et à Anyama depuis le 9 janvier. Il convient de noter que la nature et la gravité des blessures infligées aux policiers, dont certains ont été blessés par balle, lors des affrontements à Abobo PK 18 révèlent la présence de «civils» armés parmi la population.

F. Les événements de Duekoué et les tensions intercommunautaires dans le contexte postélectoral

19. Les tensions intercommunautaires se sont accrues au cours de la période qui a précédé l'élection présidentielle; plusieurs cas de violence ethnique et politique ont été signalés, notamment à Duekoué dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. Le 3 janvier, 35 personnes au moins ont été tuées et plus de 100 blessées, et 230 maisons ont été incendiées lors de violences interethniques entre des milices dioula et guéré lourdement armées, celles-ci ayant été aidées, selon certaines informations, par des mercenaires libériens. Les faits se sont produits après qu'une commerçante de l'ethnie dioula a été tuée dans une embuscade tendue par un groupe de bandits de grand chemin composé de jeunes guéré. Les 8 et 9 janvier, le Coordonnateur humanitaire en Côte d'Ivoire a mené une mission conjointe des organisations de l'équipe de pays des Nations Unies, y compris la Division des droits de l'homme de l'ONUCI, à Duekoué, Man et Danané pour évaluer les conséquences humanitaires des affrontements. La mission a noté que les femmes et les enfants étaient les plus touchés et a recensé plusieurs domaines dans lesquels prendre des mesures urgentes et immédiates, notamment ceux de la santé, de l'eau et de l'assainissement, de l'alimentation et de la sécurité de la population.

20. Des violences intercommunautaires ont également été signalées dans de nombreux autres lieux, notamment Abengourou, Bondoukou, Bouaké, Dabou (40 km d'Abidjan), Daloa, Divo, Gagnoa, Guiglo (32 km au sud-ouest de Duekoué), Hiré, Issia, Lakota, Oumé, Saïoua, Sinfra (130 km de Daloa), San Pedro, Yamoussoukro et Zuénoula, entre des membres des groupes autochtones bété, gouro et dida et des membres des communautés baoulé et dioula au sujet de différends fonciers exacerbés par les différences politiques. Des membres des communautés non autochtones ont été harcelés, et certains ont été tués parce qu'ils n'avaient pas voté pour M. Gbagbo.

21. Après le deuxième tour de l'élection, des actes analogues ont été commis contre les communautés mentionnées ci-dessus, donnant lieu à un déplacement d'au moins 94 membres de l'ethnie baoulé de Bemadi (10 km d'Issia) et des villages voisins. Plusieurs victimes et témoins ont déclaré que des maisons appartenant à des habitants du nord et à des membres de l'ethnie baoulé ont été marquées des lettres «X» ou «B» dans plusieurs quartiers d'Abidjan pour identifier facilement les occupants en vue d'enlèvements,

d'exécutions extrajudiciaires ou de la destruction ou du pillage de biens. Les mêmes témoins ont également révélé l'existence de listes noires de personnes à éliminer. Beaucoup de gens ont donc abandonné leurs maisons par crainte de représailles et sont restés cachés pendant des semaines.

22. Des partisans de LMP ont détruit des urnes à Paulkro (15 km de Ouaté), à San Pedro, Belem (6 km de Waté), Yaoblékro Chantier, Kanakro (10 km de Waté), Waté et Buyo. Dans certains cas, ils ont fait obstacle aux délibérations des membres de la Commission électorale indépendante, ce qui a entraîné l'annulation de certains résultats. Des dirigeants bien connus de LMP ont aussi incité de jeunes autochtones à harceler et à intimider le personnel des bureaux de vote. À Buyo, le commandant de la brigade de gendarmerie a confisqué les cartes d'électeur de 10 électeurs potentiels, affirmant qu'ils étaient étrangers. Beaucoup d'électeurs potentiels n'ont pas exercé leur droit de vote par crainte de représailles. Des exactions analogues ont été signalées à Akoupé (Agneby), Dougbafla (Oumé), Gadouan, Ouaragahio et Bakayo (Soubéré), où des groupes de miliciens et des jeunes autochtones ont érigé des barricades pour empêcher les membres des communautés non autochtones de voter.

G. Déplacements internes et déplacements transfrontières

23. La situation politique qui prévaut en Côte d'Ivoire a également entraîné l'exode de milliers de personnes dans les pays voisins. Selon le Comité permanent interorganisations de l'équipe de pays des Nations Unies, au 27 janvier 2011, au moins 32 000 réfugiés ivoiriens avaient été enregistrés au Libéria, 340 en Guinée, 168 au Togo, 92 au Mali, 12 au Burkina Faso et 13 au Ghana, tandis que 13 000 personnes avaient cherché refuge auprès de l'Église catholique à Duékoué et 4 000 autres à Man. Il a été signalé qu'un nombre considérable de membres de l'ethnie baoulé du village d'Iboke (environ 80 km à l'ouest de San Pedro, dans le district de Grand Bereby), après avoir été menacés de mort par des jeunes de LMP de la région, se sont déplacés dans le pays. À Sinfra, des affrontements ont entraîné le déplacement d'un millier de personnes environ, qui ont cherché refuge au camp de l'ONUCI à Banbatt le 28 novembre. Un déplacement de même ampleur a été observé à Yaakro-Koffikouassikro (6 km de Tiébissou), où 827 personnes, dont 331 femmes et 176 enfants, ont fui le village en direction de Tiébissou après les affrontements qui ont opposé des soldats des FDS à ceux des FAFN le 16 décembre.

H. Allégations faisant état de charniers

24. L'ONUCI a reçu plusieurs informations faisant état de charniers dans diverses régions du pays, essentiellement à Abidjan, Issia, Lakota (dans la zone «poulailler» de Kokora, à 4 km de Lakota), Dahiri (4 km au nord de Lakota) et Lobodiguia (Daloa). D'autres témoins ont affirmé que plusieurs corps avaient été enterrés dans la Forêt de Banco, à Abidjan. Le 28 décembre 2010, une équipe d'enquêteurs sur les droits de l'homme, dirigée par le Chef de la Division des droits de l'homme, a tenté d'enquêter sur les exécutions présumées de 60 à 80 personnes dont les corps auraient été déposés le 18 décembre à Ndotré puis emmenés à la morgue à Anyama, près d'Abidjan. Une équipe dirigée par le Représentant spécial avait déjà essayé de mener une enquête le 20 décembre. Dans les deux cas, des soldats fidèles à M. Gbagbo ont empêché les enquêteurs de l'ONUCI d'accéder à l'immeuble dans lequel les corps étaient censés se trouver. Le Représentant spécial a été obligé de s'arrêter sous la menace d'une arme et forcé de quitter les lieux. D'autres agents de la Division des droits de l'homme de l'ONUCI qui tentaient d'enquêter sur des informations faisant état de charniers à Lakota et Issia en ont été

empêchés de la même manière par des membres des FDS et des responsables administratifs locaux.

I. Attaques contre des édifices religieux

25. Les 17 et 18 décembre, des membres des FDS ont attaqué quatre mosquées à Grand Bassam, Abobo et Williamsville, près d'Abidjan, durant la prière du vendredi, causant la mort d'une personne et en blessant au moins 27 autres. À Grand Bassam, des éléments de la police, de la gendarmerie et de la marine ont attaqué la mosquée Sylla à 12 h 50 le 17 décembre, alors que l'imam prononçait le sermon devant plusieurs fidèles réunis pour la prière du vendredi. Les FDS ont tiré des gaz lacrymogènes dans la cour, provoquant la panique dans la foule des fidèles. En réaction, ceux-ci ont mis le feu à un véhicule appartenant au commissaire de police local ainsi qu'au domicile de celui-ci. À titre de représailles, les forces de sécurité locales, renforcées par des membres de la CRS envoyés d'Abidjan et assistés d'informateurs, ont fait irruption dans des domiciles privés et ont tiré à balles réelles sur des civils. Une personne a été tuée et une douzaine d'autres ont été blessées. Le même jour, des membres de la CRS ont ouvert le feu et tiré des gaz lacrymogènes contre des fidèles à la mosquée Al Hayat à Andokoi 3, près d'Abobo, blessant 17 personnes, dont 14 femmes. Des incidents semblables ont été signalés à Abobo PK 18, à la mosquée Taqwa, et à Williamsville, à la mosquée Al Huda. Dans ce dernier cas, des membres de la CRS ont empêché des fidèles d'assister à la prière du vendredi en tirant des coups de feu et en faisant usage de gaz lacrymogènes à proximité de la mosquée entre 10 heures et 13 heures, causant des dommages matériels. Le 16 décembre à Bangolo, près de Duekoué, des hommes armés auraient attaqué une église catholique. Ils ont pris la fuite en emportant des ordinateurs et un véhicule qui a été récupéré le 20 décembre par son propriétaire.

J. Violences sexuelles

26. S'agissant de la violence contre les femmes, 23 cas de viols liés aux violences postélectorales ont été établis. Le 24 décembre, une femme de 44 ans épouse d'un haut fonctionnaire a été violée à Benongossou, près de l'aéroport d'Abidjan, par trois individus en civil armés de couteaux et de machettes et accompagnés d'un autre groupe d'hommes en tenue militaire armés de fusils. La femme a été enlevée à son domicile et emmenée dans des broussailles à proximité, où elle a été agressée sexuellement pour avoir refusé de faire une déclaration en faveur de Gbagbo. La victime a été remise à une organisation spécialisée pour recevoir une assistance psychologique et médicale.

27. Le 4 janvier 2011, à Duekoué, 19 femmes et filles ont été victimes d'un viol collectif par des miliciens armés qui ont menacé de les brûler vives. Le 15 janvier, un partisan du RHDP, âgé de 30 ans, qui avait déjà été arrêté le 4 janvier lors de l'opération menée par des membres du FDS contre le siège du PDCI puis remis en liberté le 5 janvier, a été de nouveau arrêté, torturé et abusé sexuellement par des membres de la Garde républicaine. Dans la cellule où il était détenu, il a été frappé et sodomisé de 11 heures à 17 heures par huit soldats, qui lui ont également introduit l'extrémité de leurs kalachnikovs dans l'anus jusqu'à ce qu'il accepte de leur donner les noms et adresses d'autres partisans du RHDP. Il a été pris en charge par le personnel de santé de l'ONUCI dans l'unité médicale de la mission avant d'être transféré, le 16 janvier, dans un hôpital spécialisé pour y recevoir une assistance médicale appropriée.

K. Rôle des médias dans l'incitation à la haine et à la violence

28. Bien que les 14 candidats à l'élection présidentielle aient eu librement et également accès aux organes publics d'information jusqu'au premier tour de l'élection, la RTI s'est principalement intéressée aux activités de MM. Gbagbo, Bédié et Ouattara. Les médias publics et privés ont omis de mener une action élémentaire d'éducation civique auprès des citoyens, ce qui explique notamment le grand nombre de bulletins nuls constaté lors du premier tour de l'élection. Accusant les médias étrangers de partialité dans la crise ivoirienne à la suite de la diffusion par France 24 des résultats électoraux provisoires annoncés par la Commission électorale indépendante depuis l'hôtel du Golf, le gouvernement Gbagbo a suspendu les médias étrangers, bloqué la transmission des SMS et tenté de neutraliser les émetteurs de la radio ONUCI-FM que M. Gbagbo et ses partisans accusaient de diffuser des messages incitant à la violence.

29. Cette situation nouvelle a été ouvertement amplifiée par des médias publics et privés à la solde des dirigeants politiques, sans entamer la passivité de l'organe de régulation des médias, le Conseil national de la communication audiovisuelle. La RTI a publiquement entrepris une campagne intense et systématique d'incitation à l'intolérance et à la haine contre les Nations Unies, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le facilitateur du dialogue direct interivoirien, et les dirigeants et partisans extérieurs à La majorité présidentielle. Elle a puissamment incité la population, y compris les militaires loyaux à M. Gbagbo, à se préparer à une guerre éventuelle. La RTI a été transformée en une machine de propagande pour le candidat LMP, monopolisant l'espace médiatique, diffusant des messages provocateurs et des discours violents, et appelant la population ivoirienne à «résister à l'ennemi», créant ainsi une situation potentiellement explosive dans le pays.

L. Recrutement, armement et utilisation de jeunes, de milices et de mercenaires

30. Un phénomène inquiétant de militarisation de la jeunesse a été observé dans le pays, en particulier après le second tour de l'élection présidentielle le 28 novembre 2010. Des jeunes gens ont été recrutés dans différentes localités, mais plus particulièrement à Abidjan, à Bouaflé, à Daloa, à San Pedro, dans la région de l'Agnéby, à Vavoua et à Zuenoula. Dans certains cas, ils auraient été conduits à Abidjan pour subir un rapide entraînement militaire dans des centres désignés, comme Akakro/Bingerville, Yopougon Cité verte, Zaon et 220 Logements. Il a été également signalé que certains jeunes auraient été enlevés de force et emmenés vers les centres de formation pour servir ultérieurement de boucliers humains dans le cas où les forces de la CEDEAO entreraient dans le pays. Beaucoup se sont vu promettre une intégration dans les forces régulières de police et dans l'armée. Certains jeunes ayant déjà achevé leur entraînement ont été envoyés sur le terrain avec des uniformes militaires et des armes, tandis que d'autres ont été maintenus dans des centres de formation, des hôtels et d'autres lieux. À cet égard, l'ONU CI a reçu des informations crédibles concernant l'existence d'un nouveau groupe de combattants dénommé «Force de résistance et de libération de la Côte d'Ivoire», lié au camp de M. Gbagbo. Le groupe a déjà délivré des cartes de combattants aux nouvelles recrues, portant un numéro d'enregistrement et la signature d'un certain «colonel Djédjé Gbeazigboyou». Au verso de la carte on peut lire «La Côte d'Ivoire ou la mort» et «Nous vaincrons».

31. Un autre élément troublant est la réactivation de la Compagnie des Scorpions guetteurs (connue également sous le nom de Front de libération du Grand Centre), qui viserait à lancer une nouvelle opération dite «Liberté immuable» depuis le centre du pays afin de «libérer» Bouaké et la zone contrôlée par les FAFN. L'opération aurait été lancée il

y a plus de huit mois et reposerait sur le recrutement d'un millier de jeunes qui seraient chargés d'infiltrer les zones contrôlées par les Forces nouvelles et de recueillir des renseignements sur la position des FAFN et des Forces impartiales avant l'assaut final des FDS. Au total, 14 sites – 10 dans le nord-est et 4 dans le nord-ouest du pays – ont été identifiés pour cette opération, dont le coût serait estimé à 35 millions de francs CFA (70 000 dollars environ). À Yamoussoukro, les Scorpions guetteurs ont perpétré des violences contre la population locale dans le quartier de Dioulabougou. Ils ont blessé 10 personnes, dont deux enfants, lorsque les habitants ont tenté de les déloger du quartier pour mettre fin à ces violences.

32. Les autres groupes sont notamment les Jeunes patriotes, conduits par Charles Blé Goudé, la FESCI et les mercenaires libériens prétendument recrutés par le «gouvernement» Gbagbo. Des témoins ont relaté la présence de mercenaires lourdement armés au sein des FDS à Abidjan, le 16 décembre, à Duekoué lors des violences intercommunautaires du 5 janvier 2011, et à Abobo PK 18 le 11 janvier 2011. En réaction aux allégations concernant l'implication de mercenaires libériens dans le pays, la Présidente du Libéria Ellen Johnson Sirleaf a publié un communiqué de presse le 7 décembre dans lequel elle a vivement conseillé aux ressortissants libériens de ne pas se mêler à la crise ivoirienne. Tous ces groupes de combattants collaborent étroitement avec les FDS, notamment la Garde républicaine et le CECOS. Ils sont souvent utilisés comme informateurs chargés d'identifier les personnes à arrêter, à enlever ou à assassiner, dont les résidences sont signalées par des signes et marquages distinctifs.

33. Parmi les instigateurs des opérations ci-dessus mentionnées, Charles Blé Goudé, le «Ministre de la jeunesse» de M. Gbagbo, est régulièrement cité par des témoins, de même que l'ancien Ministre de l'intérieur Désiré Tagro, le maire de Yopougon Bamana Djida, ainsi que d'autres hauts responsables politiques LMP et des officiers de l'armée. Des armes sophistiquées et des machettes auraient été distribuées illégalement aux recrues. De nombreux rapports ont révélé l'existence de caches d'armes en différents lieux d'Abidjan et à l'intérieur du pays. Des jeunes gens armés appartenant aux ethnies Bété, Gouro, Guéré et Dida et d'autres partisans de La majorité présidentielle auraient commis des actes de violence contre des membres d'autres groupes ethniques accusés de ne pas avoir voté pour M. Gbagbo.

34. Le 4 janvier, 18 ressortissants maliens travaillant comme bagagistes dans le quartier d'Adjamé à Abidjan ont été enlevés et conduits vers une destination inconnue par un groupe de civils armés à bord de deux camionnettes dans le quartier d'Adjamé-Texaco. Au moment de l'établissement du rapport, ni les circonstances de leur disparition forcée ni le lieu où ils se trouvent n'ont pu être établis. Le 12 janvier à 16 heures, trois Maliens ont été battus à mort à Abobo Avocatier par un groupe de Jeunes patriotes. Le 19 janvier, sept autres ressortissants maliens ont été enlevés, passés à tabac et torturés dans le village d'Adjamané (35 km à l'ouest de San Pedro) par des jeunes de l'ethnie Kroumen qui les accusaient d'être des rebelles. Les Maliens, des travailleurs migrants qui venaient juste d'arriver dans la région, ont été libérés le jour même.

M. Situation dans la zone contrôlée par les Forces nouvelles durant et après les élections

35. Bien que la situation ait été plus calme dans les secteurs contrôlés par les Forces nouvelles, un certain nombre de violations des droits de l'homme ont été signalées. Le 8 décembre, en réaction contre l'annulation des votes dans sept départements du nord par le Conseil constitutionnel, toutes les autorités administratives des localités concernées ont déclaré dans un communiqué de presse que le scrutin avait été généralement libre et régulier dans la région en dépit de quelques incidents observés dans certains bureaux de

vote, qui avaient été rapidement réglés. Aucun meurtre n'avait été signalé. Quelques cas de violation des droits de l'homme allant de menaces et d'intimidation jusqu'à des atteintes mineures au droit à l'intégrité physique et à la propriété ont été signalés dans la région lors du second tour de l'élection le 28 novembre.

36. À Bouaké, le siège local du parti au pouvoir, le Front populaire ivoirien de M. Gbagbo, a été attaqué et vandalisé. Les résidences de Siki Blon Blaise, Président du Conseil général, de Lanciné Gon Coulibaly, ancien maire de Korhogo, et d'Issa Malick Coulibaly, directeur national de campagne de M. Gbagbo, ont également été pillées et entièrement détruites, à Man et Korhogo respectivement, par des jeunes apparemment membres du RHDP. À Korhogo également, une personne favorable à La majorité présidentielle a été passée à tabac et déshabillée par des partisans du RHDP à la suite d'un démêlé politique. Des attaques similaires contre des biens appartenant à des responsables de La majorité présidentielle par des partisans du RHDP ont été signalées à Bocanda, M'Bahiakro et Toumodi, dans la région contrôlée par le gouvernement. Le 3 décembre, à Ben Kouassikro (5 km de Bouaké), cinq soldats des FAFN prétendant rechercher des armes ont fait irruption au domicile des parents d'un représentant de La majorité présidentielle et ont dérobé 13 000 francs CFA (environ 26 dollars). Sept autres membres des FAFN sont revenus dans la maison deux heures plus tard et ont saisi quatre sacs contenant environ un millier de tee-shirts. Ils ont menacé de revenir si le représentant LMP ne renonçait pas à faire campagne pour M. Gbagbo. Des soldats des FAFN ont également arrêté et détenu arbitrairement deux personnes à Bouaké, une zone désertée par les autorités judiciaires locales après la proclamation des résultats de l'élection présidentielle du 28 novembre, ainsi que neuf étrangers (3 Camerounais, 4 Ghanéens, 1 Nigérien et 1 Togolais) soupçonnés d'être des mercenaires au service du camp Gbagbo.

37. À Odienné, plusieurs incidents ont été signalés, notamment des attaques contre des domiciles privés et la destruction de biens, à la suite de la proclamation des résultats provisoires annonçant la victoire de M. Ouattara. Des membres des FAFN ont pillé le bureau diocésain d'Odienné et la résidence du directeur local de campagne LMP pour Odienné ainsi que celle d'un autre directeur de campagne LMP à Minignan. Des partisans du RHDP ont également tenté d'agresser physiquement le principal du collège municipal, une sage-femme et deux enseignants. À Kani, près de Séguéla, un membre local de la Commission électorale indépendante représentant La majorité présidentielle a subi des intimidations et des menaces de mort. À Bouna, deux véhicules appartenant à des partisans de La majorité présidentielle ont été saisis par des jeunes du RHDP. Le 17 décembre, un véhicule appartenant à une société privée a été saisi par des membres des FAFN à Vavoua (53 km de Daloa). Le véhicule a été restitué deux jours plus tard à son propriétaire à la suite de l'intervention des responsables des droits de l'homme de l'ONUCI.

38. Les 15 et 16 décembre, des soldats des FAFN se sont heurtés violemment aux FDS à Tiébissou, une ville située à la frontière entre la zone contrôlée par les Forces nouvelles et le sud, où les FDS avaient arrêté la progression d'éléments nordistes qui tentaient de se rendre de Bouaké à Abidjan, où ils prévoient de rejoindre d'autres partisans du RHDP pour marcher sur les bureaux de la RTI et en prendre le contrôle. À la suite des affrontements, trois personnes ont été tuées et 29 membres des FAFN ainsi que deux civils ont été blessés. Aucune information n'a été communiquée sur le nombre de victimes parmi les partisans civils et militaires de M. Gbagbo. Le 5 janvier, le vice-président local des jeunes du RHDP à Djebonoua (15 km de Bouaké) a menacé de s'en prendre physiquement aux membres de La majorité présidentielle, principalement employés dans le secteur éducatif, compromettant ainsi gravement la jouissance par les élèves et les étudiants de leur droit à l'éducation. Les chefs traditionnels et les responsables des FAFN sont intervenus pour sauvegarder la paix et la cohésion sociale dans la région.

III. Attaques contre l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et obstruction à ses activités de surveillance

39. À la suite du blocage politique où s'est trouvé le pays, le gouvernement formé par M. Gbagbo et les FDS ont commencé à faire obstacle aux patrouilles de l'ONUCI et à propager de fausses nouvelles contre l'Opération, accusée de soutenir et d'armer les FAFN. Anticipant de possibles menaces contre son personnel, l'ONUCI a décidé d'élever le niveau d'alerte de II à III et, le 7 décembre, d'évacuer son personnel non essentiel à Banjul en Gambie. Certains membres du personnel de l'ONUCI ont par ailleurs reçu des menaces de mort. Le 30 décembre, à Yamoussoukro, un certain lieutenant Gondo de l'École des forces armées a pointé son fusil à bout portant sur la tête d'un membre du personnel de l'ONUCI et a menacé de le tuer. Au cours d'un autre incident, un homme qui avait travaillé pour l'ONUCI à Abidjan en tant que chauffeur durant l'élection présidentielle a été menacé de mort par des hommes armés venus à deux reprises à son domicile; craignant pour sa vie, cet homme est ensuite entré dans la clandestinité. De même, une responsable des droits de l'homme qui venait reprendre ses fonctions en Côte d'Ivoire après son congé de détente s'est vu refuser l'entrée à l'aéroport par les forces de l'ordre qui l'ont brutalisée, l'ont obligée à remonter dans l'avion et l'ont renvoyée de force en France. En outre, les actes d'obstruction de membres des FDS, de groupes de jeunes et de milices fidèles à M. Gbagbo à la circulation et au travail de l'ONUCI ont rendu extrêmement difficile pour l'Opération d'exécuter efficacement les tâches relevant de son mandat, notamment d'enquêter sur les allégations de violations des droits de l'homme.

40. Au cœur de l'impasse politique qui a suivi l'annonce des résultats de l'élection présidentielle de 2010, la Division des droits de l'homme de l'ONUCI rencontre de graves difficultés pour vérifier les graves allégations de violations des droits de l'homme. Les autorités locales refusent de coopérer, entravant ainsi la capacité de la Division de mener des enquêtes approfondies sur les cas signalés à son attention. Un autre important sujet d'inquiétude est le silence des organisations non gouvernementales nationales et de la Commission nationale des droits de l'homme face aux graves violations des droits de l'homme perpétrées par les deux camps dans l'impasse politique actuelle.

41. Pour surmonter ces difficultés, la Division des droits de l'homme a mis sur pied le 15 décembre une Task Force intégrée de surveillance et d'investigation en matière de droits de l'homme, composée de 98 spécialistes des droits de l'homme de la Division, de 10 autres composantes civiles, militaires et de police de l'ONUCI et de quatre agences de l'équipe de pays des Nations Unies en Côte d'Ivoire. La Task Force est organisée en équipes déployées sur 12 localités à travers le pays. Son action dans le sud du pays a cependant été entravée, contrairement au nord où elle a pu conduire ses activités sans obstruction. De même, la Division a créé un service téléphonique fonctionnant vingt-quatre heures sur vingt-quatre, la «ligne verte» ouverte aux personnes ayant connaissance de violations des droits de l'homme ou qui en sont victimes. La ligne verte a ensuite été transformée en centre d'appel permanent, permettant au personnel de la Division et aux autres composantes de l'ONUCI d'enregistrer les allégations de violations des droits de l'homme reçues de la population. Le centre reçoit plus de 300 appels par jour. La Division continue de vérifier les allégations par l'intermédiaire de réseaux établis (comme les groupes religieux et les organisations non gouvernementales internationales), afin d'orienter les patrouilles militaires de l'ONUCI vers les «points chauds» et ainsi rassurer les communautés locales et faciliter l'accès aux soins des victimes démunies dans l'hôpital installé au quartier général de l'ONUCI. Le chef de la Division participe chaque jeudi aux points de presse de l'ONUCI pour informer le grand public et la communauté internationale de la situation des droits de l'homme dans le pays.

IV. Action des Nations Unies et de la Haut-Commissaire

42. La détérioration de la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire a été fermement condamnée par le Secrétaire général, les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Celle-ci a écrit personnellement à M. Gbagbo et à trois hauts responsables de l'armée fidèles à celui-ci, à savoir le commandant de la Marine nationale, le commandant de la Garde républicaine et le commandant du CECOS. La Haut-Commissaire leur a rappelé la responsabilité qui leur incombait de protéger les civils ainsi que leur obligation de répondre des graves violations des droits de l'homme commises par des membres ou des unités des forces de défense et de sécurité placées sous leur commandement et leur contrôle. D'autres titulaires de mandat relatif aux droits de l'homme, notamment le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la lutte contre les violences sexuelles dans les conflits armés, ont exprimé leur vive préoccupation en raison des violations flagrantes des droits de l'homme commises en Côte d'Ivoire depuis l'élection présidentielle. En outre, le Procureur de la Cour pénale internationale a annoncé son intention d'envoyer une mission d'évaluation en Côte d'Ivoire afin de déterminer si la situation justifiait une action de sa part.

43. Le 20 décembre, lors d'une conférence de presse diffusée par la télévision d'État, le «Ministre de l'intérieur» de M. Gbagbo a réfuté les informations faisant état de graves violations des droits de l'homme dans le pays et a jugé partial le bilan des décès, en affirmant que la Haut-Commissaire avait omis de mentionner que 14 membres des FDS avaient été tués par les partisans de M. Ouattara. Le lendemain, dans une allocution télévisée, M. Gbagbo a admis que des tueries, des incendies et des pillages avaient eu lieu le 16 décembre à Abidjan au cours d'une tentative de marche de membres du RHDP. Tout en affirmant être le président régulièrement élu, il s'est dit prêt à engager le dialogue avec M. Ouattara et a proposé la création d'un comité d'évaluation sur la crise postélectorale comprenant des représentants désignés aux niveaux national, régional et international.

44. Par un décret présidentiel n° 2011-06 du 7 janvier 2011, M. Gbagbo a créé une commission internationale d'enquête chargée de faire la lumière sur les violations des droits de l'homme commises durant la période postélectorale. La commission est composée de sept membres, dont quatre ivoiriens – Djidji Kadjo Alphonse, Marc Richmond, Mawa Coulibaly et Drépeuba Béatrice – et trois étrangers: Willy Rubéya, un avocat burundais; Robert Charvin, un professeur de droit français, et Jean Martin M'Bemba, un ancien Ministre congolais des droits de l'homme. Les membres de la commission ont pour mission d'enquêter sur les violations des droits de l'homme, d'en identifier les auteurs et de soumettre un rapport au «gouvernement Gbagbo» dans le délai d'un mois.

V. Conclusions et recommandations

A. Conclusions

45. **Après un premier tour relativement calme, le second tour de l'élection présidentielle de 2010 en Côte d'Ivoire, qui a eu lieu le 28 novembre 2010, a été marqué par une détérioration radicale de la situation des droits de l'homme. Au moins 275 personnes ont été tuées depuis la mi-décembre. Des actes d'intimidation et de harcèlement et d'autres atteintes aux droits à la vie, à l'intégrité physique, à la sûreté et à la sécurité, et à la propriété ont été commis par des partisans des partis**

politiques, en particulier ceux de La majorité présidentielle (LMP). Des membres des Forces de défense et de sécurité fidèles à M. Gbagbo ont fait un recours excessif et mortel à la force pour contenir leurs adversaires politiques, conduisant progressivement le pays au désordre politique et instaurant un climat de suspicion, de peur et de répression. Les informations concernant le recrutement et l'armement de jeunes gens, le recrutement forcé d'autres personnes destinées à servir de boucliers humains en cas de guerre, et la réactivation et le réarmement de diverses milices incitent fortement à penser que la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire va s'aggraver, en dépit des efforts de médiation de la communauté internationale, de l'Union africaine et de la CEDEAO pour mettre fin à la crise.

46. L'impasse politique actuelle et la perspective d'une intervention militaire de la CEDEAO en vue d'installer au pouvoir le président légitimement élu, ainsi que la reprise possible de la guerre civile dans le pays représentent une réelle menace pour la protection des civils. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1894 (2009) sur la protection des civils en période de conflit armé, a confié à l'ONUCI un mandat de protection des civils tel que défini dans la résolution 1933 (2010) du Conseil, à savoir protéger, sans préjudice de la responsabilité première des autorités ivoiriennes, les civils soumis à des menaces imminentes de violence physique, dans la mesure de ses capacités et dans ses zones de déploiement. Conformément à cette résolution, l'ONUCI a élaboré et adopté une stratégie globale de protection des civils qui tire les leçons des insuffisances constatées lors des violents incidents de février 2010. Une Task Force conduite par le Chef de la Division des droits de l'homme a été créée pour formuler et superviser l'exécution de cette stratégie aux niveaux national et sous-régional. À ce jour cependant, la stratégie n'a pas été pleinement mise en œuvre dans le contexte existant, parce que l'ONUCI a été systématiquement empêchée d'exécuter son mandat, notamment la protection des civils et la promotion et la protection des droits de l'homme, par des partisans de La majorité présidentielle et des officiers et membres des FDS fidèles à M. Gbagbo. Les mesures prises contre l'ONUCI et son personnel à cet égard ont notamment consisté en des obstacles et des restrictions à leur circulation dans tout le pays, en des attaques préventives ciblées contre le personnel et les biens des Nations Unies et en des mesures de refoulement du personnel à l'aéroport.

B. Recommandations

47. Compte tenu de ce qui précède, la Haut-Commissaire fait les recommandations suivantes.

1. Au Gouvernement de la Côte d'Ivoire

48. La Haut-Commissaire recommande au Gouvernement:

a) De conduire des enquêtes approfondies, indépendantes et impartiales sur toutes les violences à caractère politique, notamment les graves violations des droits de l'homme et exactions perpétrées durant la période considérée, et d'obliger tous les auteurs à en rendre compte;

b) De continuer à rechercher une solution pacifique à la crise pour mettre fin aux souffrances de la population civile;

c) De faire en sorte que les victimes de violences sexuelles reçoivent une assistance médicale et psychologique et une réparation appropriées, et que les auteurs de ces violences soient traduits en justice.

2. Aux partisans du Président Ouattara et au Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix

49. La Haut-Commissaire recommande que les partisans du Président Ouattara et le RHDP fassent en sorte que l'opération «pays mort» ou d'autres campagnes de mobilisation de masse ne portent pas atteinte à la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels essentiels de la population, en particulier au fonctionnement de services vitaux essentiels, comme les hôpitaux et les centres médicaux.

3. À Laurent Gbagbo et à ses partisans

50. La Haut-Commissaire recommande à Laurent Gbagbo et à ses partisans:

a) De mettre fin sans délai à toutes les atteintes aux droits à la vie et à l'intégrité physique et à la sécurité des civils sans aucune distinction fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou la religion, et de ne pas faire obstacle à la fourniture d'une assistance médicale et juridique ou à l'indemnisation des victimes de violations des droits de l'homme et d'exactions;

b) De respecter la liberté de circulation pour les Nations Unies, l'Union africaine et d'autres partenaires et de coopérer pleinement avec eux en vue de parvenir à un règlement pacifique de la crise;

c) De cesser de recruter, d'armer et d'utiliser des groupes de jeunes, des milices et des mercenaires;

d) De mettre fin au harcèlement et à la persécution de partisans d'autres partis et groupes politiques pour des motifs liés à leurs opinions politiques ou leur appartenance ethnique;

e) De s'abstenir de toute action illicite contre des civils non armés;

f) De faire en sorte que les médias publics et privés actuellement contrôlés par les partisans de M. Gbagbo cessent de diffuser et de répandre des messages provocateurs, notamment contre les Nations Unies, qui risquent fortement de susciter des violences à grande échelle et des violations flagrantes des droits de l'homme;

g) De cesser immédiatement toutes les actions, déclarations et autres manipulations incitant les forces de sécurité à commettre des violations des droits de l'homme.

4. À la communauté internationale

51. La Haut-Commissaire recommande à la communauté internationale:

a) De fournir à l'ONUCI les moyens et les règles d'engagement nécessaires pour s'acquitter avec autorité de son mandat de protection des civils soumis à des menaces imminentes de violence physique;

b) De continuer d'assister les victimes de violations des droits de l'homme et de faire en sorte que les graves violations des droits de l'homme commises en Côte d'Ivoire donnent lieu à des enquêtes approfondies par une commission internationale d'enquête crédible et représentative, et que les auteurs de ces violations aient à répondre de leurs actes, et de continuer d'œuvrer en vue d'un règlement pacifique de la crise en Côte d'Ivoire.